

2B2L

Société civile immobilière
au capital de 2 007 923 euros
Siège social : 12 rue Miramiel, Saint Gilles les Bains
97434 ST PAUL
899 356 968 RCS SAINT DENIS DE LA REUNION

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le trente mars,

A 14 heures,

Les associés de la Société 2B2L, société civile immobilière au capital de 2 007 923 euros, divisé en 2 007 923 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- **Monsieur Brice DE COMARMOND,**

- titulaire de 1907523 parts sociales en pleine propriété
- titulaire de 100398 parts sociales en usufruit

- **Madame Brigitte MARTIN, épouse DE COMARMOND,** titulaire de 2 parts sociales en pleine propriété

- **Madame Léa DE COMARMOND,** titulaire de 50199 parts sociales en nue-propriété

- **Monsieur Louis DE COMARMOND,** titulaire de 50199 parts sociales en nue-propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Brice DE COMARMOND,** gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including a large signature and the initials 'lde'.

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

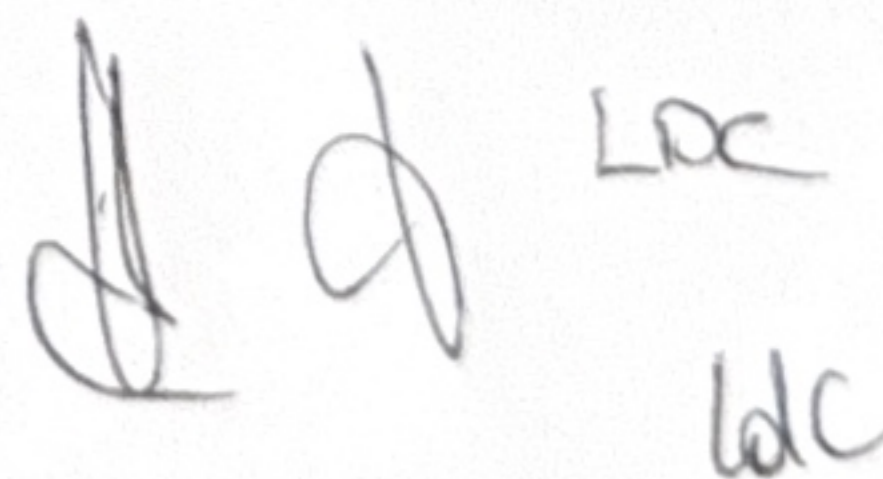
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux **1er janvier et 31 décembre**, et de prolonger de neuf mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de vingt-et-un mois.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 12 rue Miramiel, Saint Gilles les Bains, 97434 ST PAUL au **6 domaine de l'Hermitage, Saint Gilles les Bains, 97434 SAINT PAUL**, et ce à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

 LDC
LDC

TROISIÈME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles "SIEGE SOCIAL" et "EXERCICE SOCIAL" des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

EXERCICE SOCIAL

"L'exercice social commence le **1er janvier** et finit le **31 décembre**."

SIÈGE

"Le siège social est fixé : **6 domaine de l'Hermitage, Saint Gilles les Bains, 97434 SAINT PAUL.**"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

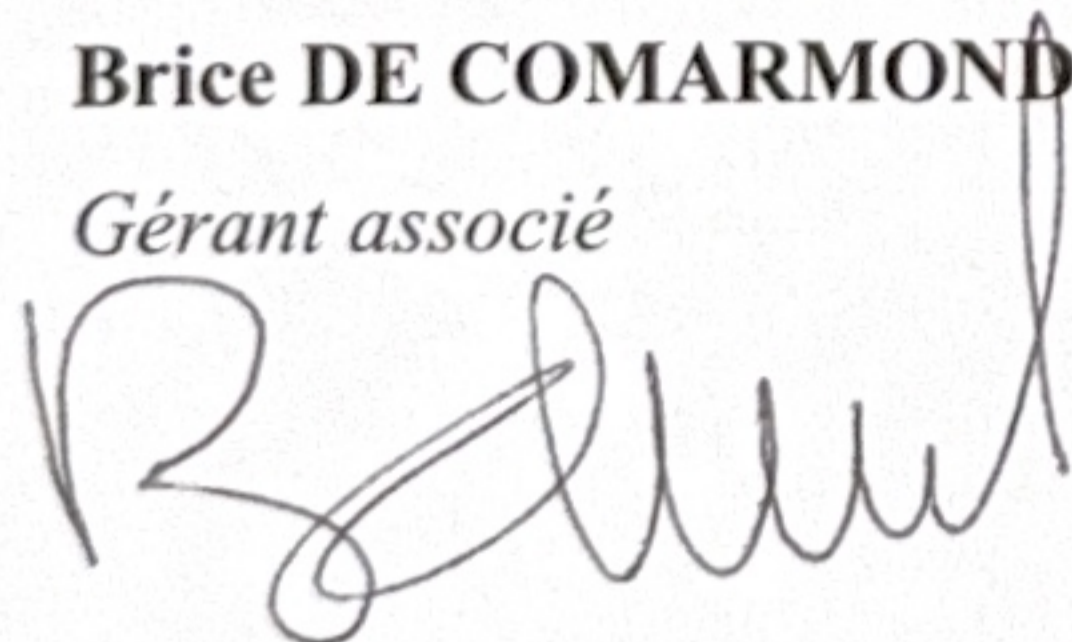
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Brice DE COMARMOND

Gérant associé



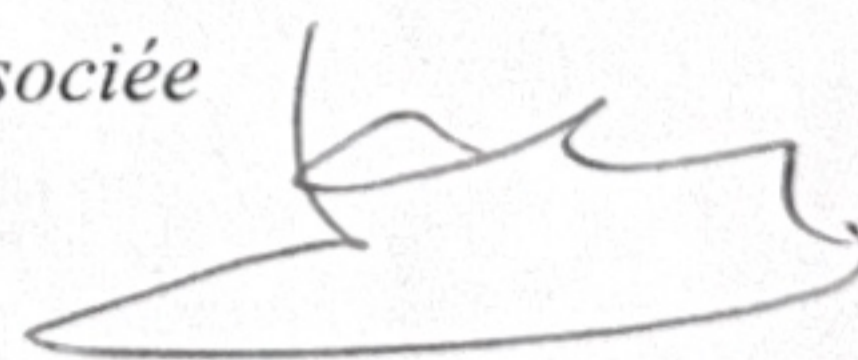
Léa DE COMARMOND

Associée



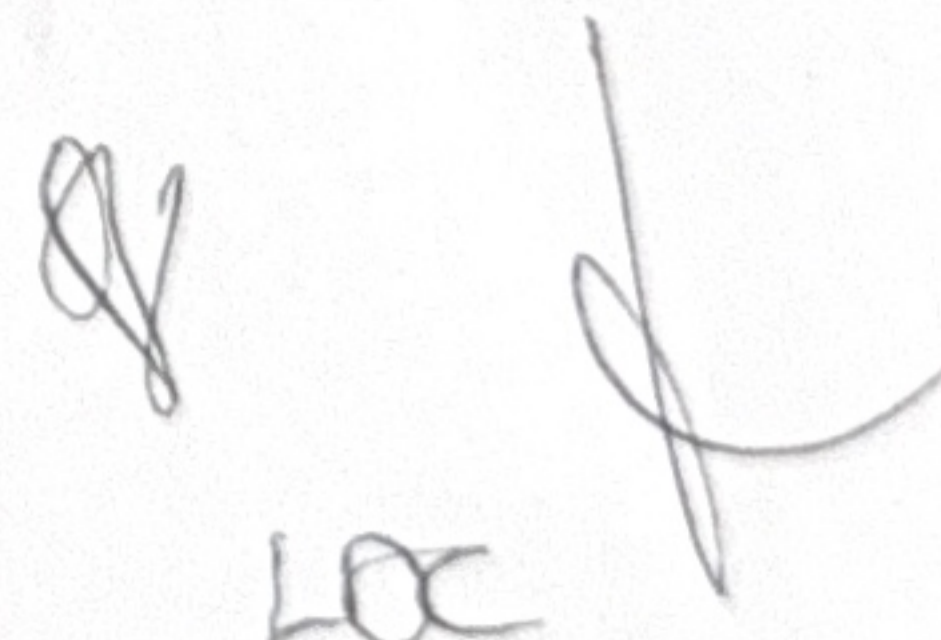
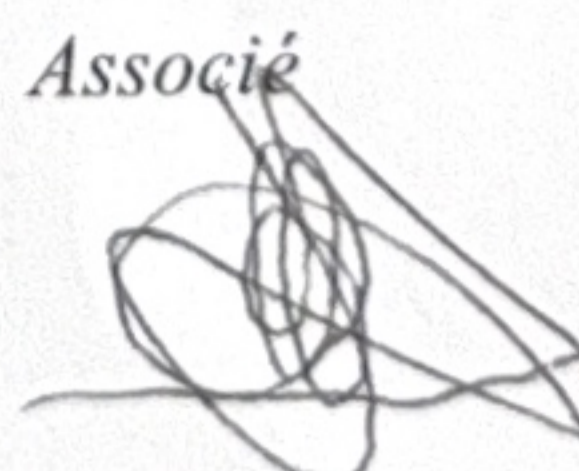
Brigitte MARTIN, épouse DE COMARMOND

Associée



Louis DE COMARMOND

Associé



lcc